

Bonjour,

À sa rencontre du 29 octobre 2020, le conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie - CHUS a pris position sur la tenue des assemblées générales annuelles des organismes communautaires.

Considérant :

- le contexte actuel lié à la pandémie de la COVID-19;
- que plusieurs organismes n'ont pas les moyens technologiques pour tenir une AGA virtuelle;
- qu'il revient au CIUSSS de l'Estrie – CHUS d'analyser la reddition de comptes des organismes sur son territoire;

Il a donc été résolu :

- De faire preuve de souplesse au regard des organismes n'étant pas en mesure de tenir une AGA d'ici le 31 décembre 2020;
- D'accepter une résolution du conseil d'administration pour l'adoption du rapport d'activités et du rapport financier des organismes n'étant pas en mesure de tenir leur AGA;
- De demander aux organismes n'étant pas en mesure de tenir leur AGA d'ici le 31 décembre 2020 de déposer leurs documents de reddition de comptes lors de l'AGA 2021.

Comme à l'habitude, veuillez nous faire parvenir vos documents de reddition de comptes à l'adresse courriel : [psoc.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca](mailto:psoc.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca)

Nous espérons que cette décision viendra alléger un peu votre charge d'obligations en ces temps exceptionnels.

### **Équipe PSOC**

Service au développement des RLS et du partenariat

Direction de la qualité, de l'éthique, de la performance et du partenariat (DQÉPP)